

RÉSOLUTION Pour un renforcement et un approfondissement de l'Union économique et monétaire

Proposée au Comité directeur de l'UEF-France pour adoption le 28 janvier 2018

Préambule

La transformation de la zone euro en une véritable union politique, représentée par un ministre des finances de la zone euro, contrôlé par le Parlement européen et la création d'une capacité fiscale de l'Union Economique et Monétaire (UEM) qui permettra de financer ses politiques sont les fondements d'une politique économique unique – et fédérale – de la zone euro.

La principale nouveauté de la loi fondamentale sera la mise en place d'un gouvernement fédéral doté d'un puissant secrétaire au Trésor pour l'union économique et budgétaire. La zone euro doit disposer d'une capacité financière autonome et être capable de contribuer à la stabilisation macro-économique. Le budget de l'UE devrait être financé par de véritables ressources propres – comme, par exemple, une taxe sur les émissions de dioxyde carbone ou une taxe sur les transactions financières - qui, à la différence du système actuel des contributions nationales directes, permettront au noyau fédéral d'échapper à la paralysie qu'induit la revendication d'un juste retour.

Le nouveau traité doit permettre la mutualisation progressive d'au moins une partie de la dette souveraine dans la zone euro, sous réserve de conditions strictes. Il devrait lever l'interdiction qui pèse actuellement sur le financement des déficits, tout en s'assurant que la dette fédérale est soumise à des limites comparables à celles qui sont imposées aux États. En outre, les règles actuelles imposant l'unanimité pour les décisions relatives aux ressources propres et au cadre financier pluriannuel doivent être modifiées.

Résolution

Considérant que le groupe le plus important d'États membres ayant besoin de reprendre leur marche en avant est constitué des membres de l'UEM, appelé la « zone euro », dans laquelle vivent 76 % des citoyens de l'Union européenne à 27 membres ;

Considérant que l'euro est non seulement le moyen d'achever le Marché Unique mais aussi le moteur de l'intégration politique. Il affirme un consensus social et une identité commune ;

Rappelant que « *le processus de construction d'une véritable union fédérale européenne peut commencer dès aujourd'hui avec la zone euro et les États vraiment décidés à rejoindre l'euro* ». (Manifeste de l'UEF) ;

Rappelant que la crise économique qui a frappé l'économie européenne, et particulièrement la zone euro, a abouti à des améliorations substantielles dans le fonctionnement de l'UEM, à travers la création de nouvelles institutions (comme le Mécanisme Européen de Stabilité), l'instauration d'autorités européennes de supervision (particulièrement le Mécanisme de Surveillance Unique pour le secteur bancaire) et un nouveau cadre pour la coordination des politiques nationales économiques et fiscales des pays de la zone euro à travers le Semestre européen ;

37 Cependant l'urgence dans laquelle ces décisions ont été prises et le manqué de volonté politique ont
38 conduit à la persistance de 3 problématiques structurelles qui affaiblissent l'UEM :

- 39 • Bien que la politique monétaire soit européenne, les politiques fiscales et économiques restent
40 nationales ;
- 41 • La zone euro manque d'outils, de compétences et de ressources pour mettre en place des
42 politiques économiques européennes efficaces ;
- 43 • Les pouvoirs accrus du niveau européen n'ont pas été accompagnés par une plus grande
44 légitimité démocratique du processus de décision.

45 Les dispositions relatives aux coopérations renforcées présentes dans le TUE (titre IV) et le TFUE (titre
46 III) sont considérées comme non pertinentes pour fournir le cadre de la gouvernance interne de
47 l'UEM ;

48 Considérant le rapport Béres-Bröge (sur la capacité budgétaire de la zone euro) dispose « *qu'il convient*
49 *que le Parlement européen et les parlements nationaux exercent un rôle accru dans le nouveau cadre*
50 *de gouvernance économique (de la zone euro) de manière à renforcer la responsabilité*
51 *démocratique* » ;

52 Considérant le rapport Verhofstadt (sur les évolutions et adaptations possibles de la structure
53 institutionnelle actuelle de l'Union européenne) qui souligne « *qu'étant donné que le respect des règles*
54 *est essentiel au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire, il est nécessaire de prévoir*
55 *des fonctions de gouvernance plus fortes que celles assumées actuellement par la Commission et*
56 *l'Eurogroupe, de mener des contrôles démocratiques complets et de parvenir à un équilibre par*
57 *l'association du Parlement européen à tous les aspects de l'UEM* » ;

58 Considérant la résolution sur « la légitimité démocratique dans la gouvernance de l'Union économique
59 et monétaire » adoptée en plénière par le comité fédéral de l'Union des Fédéralistes Européens le 18
60 juin 2017 ;

61 Considérant le Rapport « Compléter l'Union monétaire » dit « des cinq présidents » publié en juin 2015
62 (présidents du Conseil européen, du Parlement, de la Commission, de la BCE, et de l'Eurogroupe) qui
63 malgré les perspectives intéressantes qu'il offre, ne permet pas de sortir de la logique
64 intergouvernementale, de la tutelle des règles et du règne des experts ;

65 Considérant qu'une modification des traités est nécessaire car les traités actuels limitent très
66 largement la possibilité d'une autonomie financière de l'UE : elle a peu de compétence fiscale, ne peut
67 émettre de dette et a des pouvoirs de dépense limités ;

68 Rappelant que les Fédéralistes sont convaincus de ce que seul l'approfondissement de l'intégration
69 budgétaire permettra à l'Europe [...] de réaliser son potentiel économique et démocratique ;

70 Rappelant que tant au niveau européen qu'au niveau national, il faut trouver un meilleur équilibre
71 entre l'assainissement budgétaire et l'investissement dans la croissance et l'emploi : aucune union
72 budgétaire ne sera viable sans justice sociale ;

73 **Le comité directeur de l'Union des fédéralistes européens - France, réuni à Strasbourg, les**
74 **27 et 28 juin 2018 :**

75 Dénonce le refus d'une intégration politique, qui conduit la zone euro à se soumettre à un fédéralisme
76 tutélaire qui s'incarne à travers de règles et une surveillance multilatérale. Ce fédéralisme tutélaire a
77 certes permis la création de l'euro, mais il génère des inefficacités économiques, un manque de
78 démocratie et, finalement, perplexité et désenchantement auprès des Européens¹ ;

79 Dénonce les égoïsmes nationaux qui se traduisent par un budget commun minimal, l'absence d'impôts
80 européens et une concurrence fiscale et sociale entre les Etats membres ;

81 Appelle à la création d'un ministre européen de l'économie et des finances (ou secrétaire au Trésor
82 pour l'Union Economique et Budgétaire) qui cumulerait les postes de Vice-Président de la Commission
83 Européenne ainsi que de président de l'Eurogroupe. Sous le contrôle du Parlement européen, ce
84 ministre européen de l'économie et des finances serait responsable de la mise en place de la politique
85 économique, budgétaire et fiscale européenne et de son application ;

86 Appelle à la création d'un budget propre à la zone euro afin de permettre une convergence
87 macroéconomique et de favoriser des politiques d'investissement stratégiques pour améliorer la
88 croissance dans la zone euro et accroître sa résilience aux futures crises ;

89 L'instauration de ce budget doit se faire, à minima, via la création d'une ligne spécifique dans le budget
90 de l'Union Européenne et permettre ainsi le financement de politiques spécifiques. Les ressources
91 apportées à ce budget doivent impérativement s'additionner aux ressources existantes et ne peuvent
92 remplacer les contributions nationales au budget de l'Union européenne ;

93 Ce budget doit être suffisamment conséquent pour répondre aux attentes politiques (au moins 3,5%
94 du PIB de la zone euro) ;

95 Appelle à la création de nouvelles ressources pour alimenter le budget de l'UE, consistant de facto à la
96 création d'une compétence fiscale pour l'Union européenne ;

97 Considère les options suivantes afin de créer de nouvelles ressources propres pour le budget
98 européen :

- 99 • Créer une contribution basée sur un taux de TVA de 2% maximum
- 100 • Etablir une Taxe européenne sur les transactions financières ;
- 101 • Définir une assiette fiscale commune pour l'impôt sur les sociétés ;
- 102 • Créer un impôt européen sur le revenu des sociétés, consistant en un taux européen minimum
103 appliqué à l'assiette fiscale commune (cf. supra)

104 Rappelle le besoin nouvelles formes de titres de créance européens permettant d'engager une
105 politique économique et sociale européenne tournée vers l'avenir ;

106 La légitimité démocratique du dispositif institutionnel gouvernant l'Union économique et monétaire
107 doit être assurée par la règle générale selon laquelle le Parlement européen est décisionnel pour tous

¹ Idée empruntée à Michel Dévoluy : « *en voulant préserver leurs souverainetés, les Etats membres se dessaisissent d'une partie déterminante de leurs pouvoirs économiques, sans pour autant le transférer à l'Union. Ces Etats préfèrent s'imposer à eux mêmes des règles à travers des traités.* »

- 108 les sujets concernant l'Union économique et monétaire, y compris un éventuel budget pour la zone
109 euro ;
- 110 Appelle à l'établissement d'une nouvelle règle de vote donnant le droit de vote exclusif quant aux
111 affaires de la zone euro aux seuls députés européens ayant été élus dans les États membres
112 appartenant à cette Union économique et monétaire ;
- 113 Appelle à la création conjointe d'une nouvelle commission parlementaire pour l'UEM. Composée
114 uniquement de députés européens élus dans des Etats membres de la zone euro, elle effectuera tout
115 le travail de préparation, de délibération et de supervision actuellement effectué par la Commission
116 des affaires économiques et monétaires (ECON), mais limité à l'UEM ;
- 117 Profiter de l'opportunité des conventions démocratiques pour consulter les citoyens